Devenir acteur PRAP IBC*

(*Industrie, BTP, Commerce)



Certifiante

Plus qu'une formation, la PRAP IBC implique un engagement de la direction, de l'encadrement et de l'ensemble des professionnels dans une démarche de prévention. Elle vise à repérer les risques liés à la manutention et favoriser l'utilisation des aides techniques.

B	Tous salariés des secteurs de l'Industrie, du Bâtiment, du Commerce, activité de bureau et secteur Petite Enfance.
(1)	2 jours soit 14 heures en présentiel. Intersession : 7 à 14 jours environ.
B	De 1 à 10 stagiaires.
•	En Île-de-France / Paris et France entière.
Pré-requis	Pour l'employeur : une journée d'information/formation « Assurer les conditions de réussite d'une formation action PRAP » ou équivalent vivement recommandée. Pour le stagiaire : Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation.
Accessibilité	Si un stagiaire à des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que nous puissions adapter l'action de formation. Nos salles sont conformes aux normes d'accessibilité.
Formateur(s)	Formateurs PRAP IBC certifié par l'INRS à jour de leurs formations.
Tarifs	Sur devis en INTRA.
Horaires	À la carte
Contact	christine.delaune@acms.asso.fr

Références règlementaires :

Art L4121-1-2-3 du Code du travail (obligation de l'employeur). Art L. 6353-1 du Code du Travail Document de référence de l'INRS

OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

PÉDAGOGIQUES (modalités, moyens et supports)

Cette formation s'inscrit dans une démarche globale d'établissement concernant l'amélioration des conditions de travail.

Apports didactiques, travaux en sous-groupe.

Exercices pratiques d'applications sur le terrain.

Vidéoprojecteur, ordinateur, (vidéo-photos-diaporama).

Repérage des situations à risque sur les postes de travail.

Mannequin articulé.

Modèle anatomique vertébral, coupe dorsolombaire.

Une caisse avec poignées.

Une caisse sans poignées.

Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.

Documents INRS: Devenir acteur PRAP mémento formation-action, ED 7201, outils d'observation et d'analyse PRAP IBC.

D'autres documents sont dématérialisés et consultables par chaque stagiaire sur leur espace Extranet Participant.

ÉVALUATION

Fiche d'évaluation des acquis tout au long de la formation au travers des exercices réalisés.

Épreuve Certificative d'observation et d'analyse PRAP IBC (l'épreuve certificative peut être passée à l'oral en cas de difficulté à l'écrit ou de situation d'handicap). Évaluation à chaud et à froid.

Bilan d'acquisition des compétences.

Certificat de réalisation de la formation.

Les stagiaires ayant participé à la totalité de la formation et satisfait aux épreuves certificatives, se verront délivrer, par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels et par l'INRS, un certificat « Acteur PRAP IBC » valable 24 mois.

Devenir acteur PRAP IBC*

(*Industrie, BTP, Commerce)



Certifiante

Avant la formation

Échange téléphonique avec le demandeur.

Pour une démarche efficace

Il faut consacrer un temps nécessaire à la préparation de l'action de formation en amont avec le formateur une fois la date validée.

CONTENU DE LA FORMATION

Domaine de compétence 1

- Comprendre l'intérêt de la prévention.
 - Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement.
 - Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention.
 - Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles.
- Connaître les risques de son métier.
 - Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage.
 - Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits.
 - Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé.

Domaine de compétence 2

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
 - Connaître le fonctionnement du corps humain.
 - Repérer les limites du fonctionnement du corps humain.
 - Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.
 - Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité.
 - Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique.
 - Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

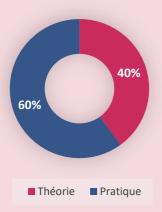
Domaine de compétence 3

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
 - À partir des causes identifiées au cours de son analyse.
 - En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail.
 - En prenant en compte les principes généraux de prévention.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Identifier les personnes concernées.
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
 - Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail.
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention.



Pour garder la certification acteur PRAP IBC, une formation MAC PRAP IBC d'1 jour soit 7 heures est à prévoir tous les 2 deux.

Répartition du temps



ACMS • 55, rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex
Tél. : 01 46 14 86 79 - Portable : 07 63 87 28 48 - acms-formation@acms.asso.fr
Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Île-de-France